

/ DECRET N°80/197 / du 29/04/80

portant nomination de Monsieur LOMBA Pierre,
Secrétaire d'Administration en qualité de
Directeur Régional du Tourisme au Kouilou.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution du 8 juillet 1979 ;
Vu l'Ordonnance n°035/77 du 28 juillet 1977 relative à l'exercice
du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;
Vu le Décret n°80/027 du 22 janvier 1980 portant réorganisation du
Ministère de l'Industrie et du Tourisme ;
Vu le Décret n°79/154 du 4 avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret n°79/155 du 4 avril 1979 portant nomination des membres
du Conseil des Ministres ;
Vu le Décret n°79/706 du 30 décembre 1979 modifiant la composition
du Conseil des Ministres ;
Vu la Note de Service n°1127/MIT/2/51 du 30 août 1979 ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER.- Monsieur LOMBA Pierre, Secrétaire d'Administration, précédem-
ment Directeur de l'Expansion Touristique et Hôtelière du Kouilou est nommé
Directeur Régional du Tourisme du Kouilou (Pointe-Noire).

ARTICLE 2.- Le présent décret qui abroge toutes les dispositions antérieures
contraires prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéres-
sé et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire
du Congo.-

Fait à Brazzaville, le 29 Avril 1980

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de l'Industrie
et du Tourisme,

Jean ITADI.-

Le Ministre des Finances,

Henri LOPES.-

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.-